

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site Internet :
www.cabinet-pierquin.com

L'Atelier de l'Orage

Association régie par la loi
Du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social
Espace Culturel la Villa
Rue Jean-Claude GUILLEMONT
91100 VILLABÉ

SIRET 383 735 206 00054
APE 90.01Z
Arts du Spectacle Vivant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025
(Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels « **L'Atelier de l'Orage** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note les règles et méthodes comptables de l'annexe, qui décrit le changement de méthode comptable résultant de la première application de règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

À cet égard, nos travaux ont notamment porté sur l'appréciation du caractère approprié de l'application par l'association du règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, et en particulier sur la correcte mise en œuvre des nouveaux modèles de présentation, la définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges, l'adaptation du plan de comptes, ainsi que sur les informations fournies dans l'annexe au titre du changement de réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

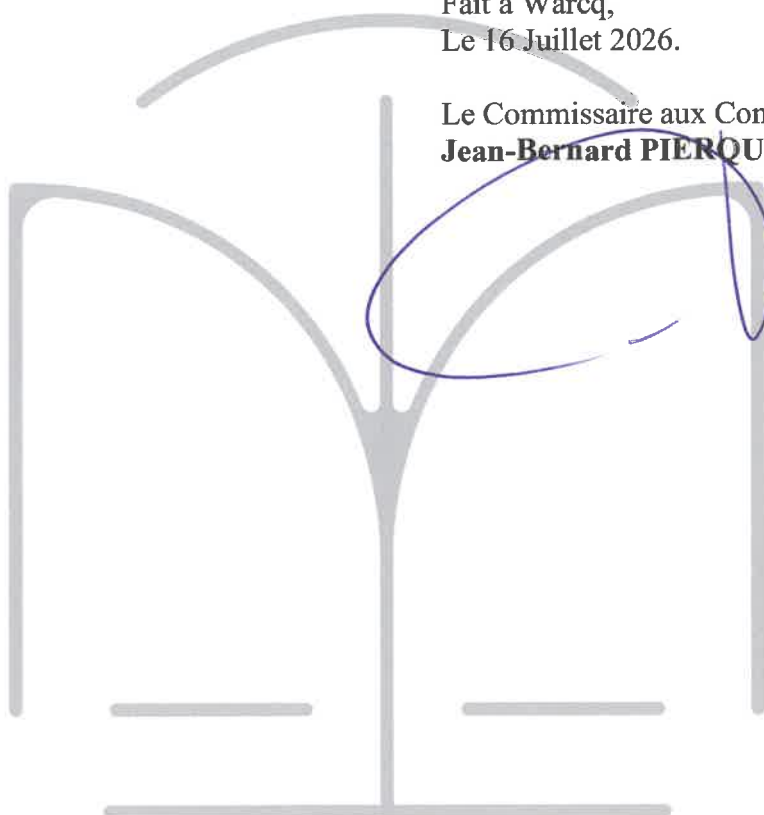
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

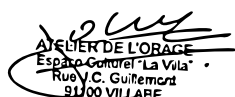
Fait à Warcq,
Le 16 Juillet 2026.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



Bilan actif

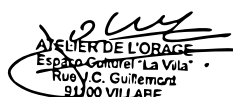
Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	70 119	66 538	3 582	4 799
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	126 545		126 545	84 866
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	196 664	66 538	130 126	89 666
STOCKS ET EN-COURS	3 674		3 674	3 307
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	3 674		3 674	3 307
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 846		12 846	18 547
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	29 545		29 545	70 626
Charges constatées d'avance	5 381		5 381	3 695
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instrument financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	154 805		154 805	145 447
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	206 252		206 252	241 623
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	402 916	66 538	336 379	331 288


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Culturel "La Vila"
 Rue V.C. Guillemard
 81100 VILLABE

COMPTES ANNEXÉS
 AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	238 376	202 279
Excédent ou déficit de l'exercice	15 550	36 098
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	253 926	238 376
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	407	1 307
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	254 334	239 683
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	37 125	38 750
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	37 125	38 750
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 961	20 007
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 139	5 563
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	26 820	25 456
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 730
Produits constatés d'avance	3 000	100
TOTAL DETTES (IV)	44 920	52 855
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	336 379	331 288

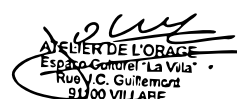

 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Culturel "La Vila"
 Rue V.C. Guillemard
 81100 VILLABE

COMPTES ANNEXES
 AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	279 859	328 736
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	165 433	183 225
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	38 750	24 100
Autres produits	7	9
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	484 049	536 070
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	140 985	148 214
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 937	3 134
Salaires	200 944	211 199
Cotisations sociales	78 467	84 013
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 019	10 237
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	37 125	38 750
Autres charges	8 069	7 114
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	471 546	502 661
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12 503	33 409
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 628	3 013
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	3 628	3 013
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	126	163
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	126	163
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 502	2 851
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	16 005	36 260
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	455	162
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	487 677	539 083
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	472 127	502 985
EXCÉDENT OU DÉFICIT	15 550	36 098
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	27 500	24 500
Prestations en nature		
Bénévolat	1 516	1 137
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 016	25 637
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	27 500	24 500
Prestations en nature		
Personnel bénévole	1 516	1 137
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 016	25 637


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Culturel "La Villa"
 Rue V.C. Guillemard
 81100 VILLABE

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

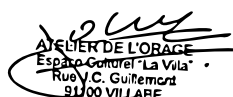
L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **336 378,68 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **15 550,07 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.


ATELIER DE L'ORAGE
Espace Culturel "La Vila"
Rue V.C. Guillemard
81100 VILLABE

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet *PIERQUIN*
Commissaire aux Comptes

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association a pour but premier la création de spectacles de théâtre accessibles au plus grand nombre et le développement d'actions pédagogiques et de sensibilisations en direction de tous les publics en amont et/ou autour de ces spectacles.

Parallèlement à son activité de création, l'association partagera le fruit de son expérience en matière de développement culturel en conseillant, concevant et/ou organisant des manifestations culturelles : spectacles, événements, programmation culturelle, festival... Ayant en commun cette même exigence de démocratisation culturelle.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Image fidèle ;
- Régularité et sincérité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	4 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Indemnité de départ à la retraite

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif, le choix a donc été fait de ne pas la comptabiliser.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	68 318	1 802		70 119
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	84 866	41 678		126 545
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	153 184	43 480		196 664

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

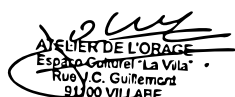
Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			63 518	3 019		66 538
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			63 518	3 019		66 538


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Gamarel "La Vila"
 Rue V.C. Guillemont
 91100 VILLABE

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Culturel "La Vila"
 Rue V.C. Guillemard
 81100 VILLABE

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	12 846	12 846		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 660	1 660		
Autres impôts				
Divers	27 884	27 884		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1	1		
Charges constatées d'avance	5 381	5 381		
TOTAL	47 773	47 773		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	5 381	
TOTAL	5 381	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	202 279		36 098		238 376
Excédent ou déficit de l'exercice	36 098	36 098	15 550	36 098	15 550
TOTAL	238 376	36 098	51 648	36 098	253 926
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 307			900	407
Provisions réglementées					
TOTAL	1 307			900	407
TOTAL GÉNÉRAL	239 683	36 098	51 648	36 997	254 334


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Goutier "La Vila"
 Rue Y.C. Guillemard
 91100 VILLABE

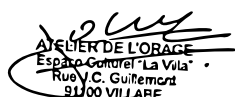
COMPTES ANNEXÉS
 AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
CR IDF - 2024-2025 EAC	12 750		12 750				
CR IDF - LES HIVERNALES 2025	14 000		14 000				
DRAC - AIDE RURALITE HIVERNALES 2025	12 000		12 000				
CR IDF - 2025-2026 EAC		15 750				15 750	
CR IDF - LES HIVERNALES 2026		15 000				15 000	
DRAC - EAC 25/26 RESIDENCES SCOLAIRES		6 375				6 375	
TOTAL	38 750	37 125	38 750			37 125	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	38 750	37 125	38 750			37 125	

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	9 961	6 961	3 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 139	5 139		
Personnel et comptes rattachés	5 087	5 087		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	17 828	17 828		
Impôts sur les bénéfices	455	455		
TVA	927	927		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 523	2 523		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
TOTAL	44 920	41 920	3 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 046			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				


 ATELIER DE L'ORAGE
 Espace Culturel "La Vila"
 Rue Y.C. Guillemard
 81100 VILLABE

COMPTES ANNEXÉS
 AU RAPPORT
 Cabinet PIERQUIN
 Commissaire aux Comptes

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 840	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	5 066	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 792	
État - Charges à payer	2 156	
TOTAL	12 855	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

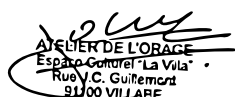
Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 200	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 200	

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature représentent au 31/12/25 :

- Bénévolat des membres du conseil d'administration, estimé à 87h, valorisées au SMIC et chargées à 45% : 1 516,32€
- Mise à disposition d'un gîte par le département le temps du festival Les Hivernales : 4 000€
- Prêt de matériel par la SN d'Evry -l'Agora le temps du festival Les Hivernales : 2 500€
- Mise à disposition Bureau, espaces de stockage Villabé à l'année (dans le cadre de la convention de résidence) : 18 000€
- Mise à disposition local de répétition à Lardy d'octobre à décembre 2025 : 3 000€

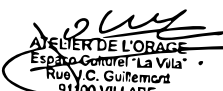

ATELIER DE L'ORAGE
Espace Culturel "La Vila"
Rue V.C. Guillemard
91100 VILLABÉ

COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT
Cabinet FLERQUIN
Commissaire aux Comptes

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	2
TOTAL	3


ATELIER DE L'ORAGE
Espace Général "La Vila"
Rue V.C. Guillemer
81100 VILLABE

COMPTES ANNEXÉS
LE PORT
CHRISTIAN FIERQUIN
Commissaire aux Comptes